

## Conseil Municipal du jeudi 6 septembre 2018.

**Sont présents:** Jean-Pierre ALLIER, François BEGON, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Michel RIOU, Yves SERVIERE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

**Représentés:** Gilbert ROURE par monsieur Jean-Pierre ALLIER

**Excuses:** Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Albert DOUCHY, Yves Elie LAURENT

**Absents:** Catherine BLACLARD, Marie LION, Dominique MOLINES

**Secrétaire de séance:** Stephan MAURIN

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil de Juin.
- Point sur les travaux.
- Délibérations :
  - augmentation du temps de travail d'un agent,
  - régularisation foncière de chemins ruraux à Rieumal et l'Hôpital,
  - ALSH 4ème trimestre 2018
  - modalité de consultation d'achat de matériel
  - demande d'aide sociale
  - autorisation d'ester en justice
  - information sur divers conflits de voisinage
  - infos et questions diverses.

Compte rendu Conseil Municipal du 28 juin 2018 adopté à l'unanimité.

### **Le point sur les travaux :**

**Programme Voirie Conseil départemental 2018 :** travaux restant à réaliser dans le courant septembre-octobre 2018.

- Béton bitumineux au quartier de la Molines.
- Reprises maçonnerie au pont de l'Aubaret.

#### **Travaux d'Adduction d'Eau Potable :**

- Réalisation du réseau à Rûnes par l'entreprise Beau.
- Dans le cadre des contrats territoriaux, traitement de l'eau et protection des captages (Champlong de Lozère, Grizac, Finiels, Biard, Mazel et le Masmin). Réunion préparatoire fixée au 10 septembre 2018. Travaux réalisés par l'entreprise SARL Rouvière (à compter du 17 septembre 2018 à Champlong de Lozère).

**Travaux aux garages communaux :** début des travaux à l'automne 2018.

**L'aménagement d'un chemin rural** à la Brousse, confié à l'entreprise Beau, démarrera en octobre.

**Le City Parc** (terrain multisports) est terminé et fonctionnel depuis quelques jours. La date de l'inauguration sera fixée prochainement.

**Stade :** un stage de football avec 63 jeunes footballeurs a eu lieu du 22 au 27 juillet 2018 sur le terrain de Prat del Bletch. Les enfants inscrits venaient de toute la France et ont été accueillis pour un 1/3 d'entre eux sur la colonie de Grizac en pension complète. L'entreprise Raynaud doit intervenir une dernière fois pour finaliser la plantation de semis. Le stade sera disponible à compter du 28 septembre 2018.

## **Délibérations :**

**Augmentation du temps de travail** pour Mme Josette Mercier qui passe de 80 à 90 %. Les différentes tâches effectuées par cet agent municipal nécessitent ce passage. Adoptée à l'unanimité.

**Régularisation foncière** à Rieumal et L'Hôpital concernant les Chemins Ruraux. L'engagement des procédures foncières est adopté à l'unanimité.

A Rieumal, il s'agit de régulariser l'échange entre commune et les propriétaires (MOLINES-RICHARD) pour la continuité du chemin de Stevenson.

Au hameau de l'Hôpital, déclassement d'une parcelle et reconstitution de la continuité du chemin à la charge du pétitionnaire. Un avis favorable avait été donné précédemment par le Conseil Municipal. Accord de finalisation pour lancer la procédure publique de déclassement (prise en charge de l'enquête publique ; devis cabinet Fages : 350 €). Votée à l'unanimité.

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement** : au 1<sup>er</sup> semestre 2018, nous avons engagé une expérimentation avec la mise en place d'un centre de loisirs, sur l'école du Pont de Montvert, les mercredis, suite aux changements des rythmes scolaires. Un peu plus de 7 enfants en moyenne utilisent ce service. Le devis élaboré par Trait d'Union s'élève à 3 600 € pour ce 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2018. Ce projet peut s'inscrire dans le Contrat Enfance Jeunesse. Les financements seront tout de même limités. La demande sera faite en ce début d'année 2019. Une autre piste à étudier : « le plan mercredi » mis en place par l'Etat et notamment par le Ministère de l'Education nationale. Votée à l'unanimité.

**Matériel de déneigement** : les modalités de consultation d'achat du matériel sont évoquées. Proposition est faite de l'élaboration d'un cahier des charges bien précis pour consultation auprès des différents fournisseurs. Annulation des procédures menées antérieurement. Vérification de la nécessité ou non d'un permis poids lourd pour conduire le tracteur qui servira au déneigement.

**Demande d'aide sociale** présentée par Cévennes Terre d'Accueil. Une famille arménienne accueillie par cette structure devait rester sur le Pont de Montvert jusqu'au 31 août 2018. Le secours catholique d'Alès s'engageait à trouver un centre d'hébergement pour cette famille « demandeurs d'Asile ». Sans nouvelles du Gard, cette fratrie occupe provisoirement un logement chez M. Gil Viala qui avait été, au départ, aménagé afin d'accueillir une famille syrienne. Cette dernière passée par la Fondation Protestante de France doit arriver, au mois d'octobre, avec 5 enfants à scolariser. Une demande d'aide est formulée par ce collectif. La municipalité vote la gratuité des repas à l'école pour les deux enfants arméniens, la prise en charge des assurances scolaires et reste attentive au devenir de cette famille.

**Autorisation d'ester en justice** : suite à la demande d'un agent communal de percevoir une allocation de retour à l'emploi (à prendre en charge par la commune), le maire (avec l'assentiment de son conseil) a décidé, compte tenu que la perte d'emploi était volontaire, de ne pas accéder à cette requête. Un recours au tribunal Administratif a été déposé à l'encontre de cette décision de refus. L'autorisation de rédiger un mémoire pour défendre les intérêts de la commune, est sollicitée par M. le Maire. Demande accordée à l'unanimité.

**Déclaration d'intention d'aliéner** est une formalité imposée à tout propriétaire qui souhaite vendre un bien immobilier situé sur une zone de préemption. Elle est destinée à informer avant la vente le titulaire du droit de préemption, par exemple la commune, afin qu'il puisse faire valoir ses droits.

Dans ce cadre-là, la commune décide de ne pas exercer ce droit sur le projet de vente de la maison JP Brunel à Champlong.

**Conflits de voisinage** : M. le Maire indique qu'un certain nombre de conflits de voisinage ont été portés à sa connaissance. Certains ont fait l'objet d'une attention particulière quand il s'agissait de difficultés qui relevaient de la compétence de la commune.

**Marché place de l'église** : ce dernier s'est relativement bien passé pendant la période estivale. Des échos positifs ont été relevés. Il faudra poursuivre le travail de concertation avec les exposants.

**Préparation du 11 novembre 2018** : une réunion regroupant élus et représentants de la FNACA aura lieu prochainement pour préparer le Centenaire de la « Grande Guerre ».

**Lotissement La Barthe** : La municipalité vote les deux dérogations sollicitées par un candidat constructeur, par rapport aux règles d'urbanisme pour une construction à la Barthe.

**Le bassin versant du Tarn amont** souhaite établir un catalogue de repères de crues historiques. Si des habitants connaissent et peuvent attester de crues sur la commune, ils ont la possibilité d'en informer le secrétariat de mairie.

**Grand Site d'Occitanie** : au terme de deux Appels à projets lancés par la Région, 40 territoires ont intégré le dispositif « Grands Sites Occitanie / Sud de France ». Objectif : promouvoir les sites patrimoniaux, culturels, naturels et historiques de notre région et renforcer leur attractivité touristique. Deux grands sites sont actuellement approuvés (Gorges du Tarn, Mende/Cœur de Lozère). Le territoire de notre communauté de communes et celui de la com-com Mont Lozère (Bleymard, Villefort,...) travaille actuellement au dépôt d'une candidature « Grand Site Occitanie Cévennes » en collaboration avec les territoires Alès/Aigoual/Vigan. Le Pont de Montvert, au regard de son classement en tant que Site Patrimonial Remarquable (ex ZPPAUP) deviendrait un « *cœur emblématique* » de ce GSO et pourrait ainsi bénéficier de la promotion/communication régionale et des aides de la Région pour les aménagements et infrastructures majeures en matière de tourisme.

Le Conseil municipal approuve le principe d'intégration de notre commune dans ce projet de Grand Site Occitanie Cévennes.

**Information** : à diffuser sur la liste « mailings » de la mairie les arrêtés de circulation et un communiqué d'information concernant les travaux de pose de la fibre entre Le Pont de Montvert et l'Hôpital.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.